

Décision

Générale

colonial

Décision n° 2196 bis désignant comme délégué du gouverneur M. Lefebvre, administrateur des colonies.

n° 2196

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
30 décembre 1947

Numéro JO
n° 12 du 31/12/1947

Date du numéro
31 décembre 1947

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret en date du 1er janvier 1947 nommant M. Labrouquère, trésorier-payeur de la Côte française des Somalis,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— M. René Lefebvre, administrateur des colonies, commandant du cercle de Djibouti, est désigné comme délégué du gouverneur pour . assister à la remise du service de la trésorerie par M. Renon, représenté par M. Folacci, fondé de pouvoir, à M. André Labrouquère, trésorier-payeur. Art, 2. — La passation du service s'effectuera le 31 décembre 1947, après la clôture des opérations de la journée. Art. 3. — La présente décision sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

Le Gouverneur, P.-H SIRIEX.